

# Le plan Juncker pour imposer des quotas de réfugiés

► Jean-Claude Juncker a été net lors de son discours strasbourgeois : la répartition obligatoire est la seule façon de faire face à la crise de l'accueil des réfugiés.

► Ces derniers seront 120.000 à ajouter aux 40.000 du premier plan, soit 160.000.

## STRASBOURG

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

**L**es grandes lignes du nouveau plan d'action de la Commission européenne pour faire face à la crise des réfugiés étaient connues depuis quelques jours. Mais c'est formellement, ce mercredi matin, que l'exécutif présidé par Jean-Claude Juncker les a arrêtées. Et tant dans son discours sur l'état de l'UE, que dans la communication assurée par les trois commissaires compétents en marge de la session parlementaire strasbourgeoise, des précisions importantes sont venues parfaire le tableau.

**1 Les quotas d'urgence.** C'est LA question explosive : le principe, proposé fin mai dernier par la Commission mais jusqu'ici refusé par les capitales, d'obliger tous les États membres à prendre en charge l'accueil et le traitement des demandes d'asile des réfugiés arrivant en masse, va-t-il finir par être accepté ? La Commission met officiellement sur la table deux projets. Ce sont des projets législatifs, donc impossible de ne pas les prendre en considération. Le premier est une extension du plan « quotas » de mai dernier, c'est-à-dire du mécanisme d'urgence de relocalisation de réfugiés potentiels. Il portait sur 40.000 Syriens, Érythréens et Irakiens arrivant par la Grèce et l'Italie, et que la Commission voulait répartir selon une clé entre les autres États membres (sauf le Royaume-Uni et le Danemark, qui ne participent pas à ces politiques). Cette proposition doit faire l'objet d'un vote (un avis) du Parlement à Strasbourg ce jeudi. La Commission introduit aujourd'hui les nouveaux éléments sui-

vants : le nombre à répartir est porté à 160.000 demandeurs, et les réfugiés arrivés en Hongrie (54.000) y sont désormais inclus. Sur les 120.000 additionnels, la Belgique est priée d'en accueillir 4.564. Enfin la Commission ajoute une « clause de solidarité temporaire », rapidement rebaptisée par la presse « amende ». Il sera possible pour un pays d'être exempté, sous réserve de l'aval de la Commission européenne et à condition de s'acquitter d'une « contribution financière au budget de l'UE équivalente à 0,002 % de son produit intérieur brut ».

**2 Des quotas permanents.** Au-delà du mécanisme d'urgence, prévu par les traités mais encore jamais appliqué, la Commission va créer un mécanisme permanent de répartition, toujours obligatoire. Il permettra à l'exécutif européen de déclencher une répartition si les chiffres d'arrivées de demandeurs d'asile dans un État membre dépassent sa moyenne ordinaire pendant les 6 derniers mois. La clé de répartition sera la même que celle élaborée pour le mécanisme d'urgence, combinant le PIB, la population, le nombre d'asiles accordés et le taux de chômage. Et la « clause de solidarité » de remplacement sera également d'application. Reste à voir si ces quotas seront acceptés par le Conseil (les gouvernements).

**3 La liste des pays d'origine « sûrs ».** Alors que les États membres étaient incapables de s'entendre là-dessus depuis 2001, la Commission propose que les pays candidats à l'adhésion (États des Balkans et Turquie) soient inscrits sur une liste européenne de pays

sûrs, dont les ressortissants n'auraient a priori pas droit à l'asile : cela allégera d'un travail inutile les offices des étrangers. Logique en principe, puisque ne peuvent être reconnus candidats que des pays à l'état de droit et respectant les droits de l'homme. « *Mais chaque individu, quel que soit son pays d'origine, conserve malgré tout le droit de demander l'asile* », nous répondait Federica Mogherini, vice-présidente de la Commission chargée de la Politique extérieure. Des organisations des droits de l'homme avaient toutefois émis des doutes.

**4 Améliorer l'accueil.** « *Les États doivent satisfaire suffisamment vite et bien les besoins les plus immédiats des demandeurs d'asile* », déclare la Commission. Un principe établi par des règles communes, mais dont on sait qu'il est très diversement appliqué dans les États membres. L'exécutif européen publie des « recommandations » à ce sujet adressées aux différents niveaux de pouvoir. Et la Commission annonce qu'elle va accélérer cette semaine ses procédures contre les États en infraction. Jean-Claude Juncker est allé encore plus loin dans son discours, déclarant que « *la dignité passe par le travail* ».

**5 Les autres mesures.** La Commission crée un Fonds pour le développement de l'Afrique, suivant l'idée d'améliorer les perspectives économiques dans les pays d'origine pour supprimer le souhait de partir. Y seront rassemblés des moyens existants du budget de l'UE, mais les États seront encouragés à y déposer des fonds nationaux. ■

JUREK KUCZKIEWIECZ

## Bonne volonté et tensions politiques

Dans le village d'Elsenborn comme au parc Maximilien à Bruxelles (photo), les marques de bonne volonté citoyenne se multiplient. Côté politique, c'est plus complexe, avec des positionnements contradictoires, y compris à l'intérieur du gouvernement belge où le MR parle de « maladresse » s'agissant des propos du secrétaire d'Etat à l'Asile N-VA, Theo Francken.

## INTERROGATIONS

### Où mettre ces réfugiés ?

Le réseau d'accueil pourra-t-il s'occuper de 4.564 réfugiés supplémentaires ? Pour avoir une petite idée, le nombre de personnes que la Belgique devrait accueillir via les quotas correspond à peu près au nombre de demandes d'asile que la Belgique a enregistrées au mois d'août 2015 (4.590, 4.621 si on inclut les demandes d'asiles introduites à la frontière). Au premier septembre, soit à la fin de ce mois record, le réseau de Fedasil présentait un taux d'occupation de 96 %. Selon l'agence d'accueil, il ne sera pas impossible de s'adapter aux quotas européens, tant que le politique assure des moyens et du personnel. Ces réfugiés supplémentaires devraient être inclus dans le monitoring constant réalisé par les autorités fédérales.

### Doivent-ils rester en Belgique ?

La réponse est oui. La liberté de circulation de l'Union européenne ne s'applique pas aux réfugiés reconnus. *« Ils ne peuvent pas aller s'installer dans un pays de l'Union autre que celui où ils ont reçu le statut de réfugié. À moins que l'autre pays soit d'accord »*, explique Luc Leboeuf, chercheur au Centre Charles De Visscher pour le droit international et européen (UCL). En clair, si un réfugié est reconnu en Belgique, ce n'est pas possible pour lui d'aller travailler à Paris ou à Berlin. Ceci dit, en Belgique, l'article 49 de la loi sur les étrangers permet d'autoriser un réfugié reconnu par un autre Etat membre à s'installer, si le ministre ou son délégué donne son accord. *« Mais il n'y a aucune obligation d'accéder à la demande, c'est une mesure de faveur »*, précise le spécialiste. En revanche, après cinq ans de résidence légale et ininterrompue sur le territoire, le réfugié peut prétendre au titre de résident longue durée. Avec ce dernier, il pourra exercer un droit de séjour dans un pays de l'UE différent de celui qui lui a délivré le statut, pour une période supérieure à trois mois, en respectant certaines conditions, comme un travail ou une formation.

A.-C.B.

## LA COMMISSAIRE

**Thyssen : « Un statut à part ? Pourquoi ? »**

Marianne Thyssen est commissaire européenne à l'Emploi et aux Affaires sociales. En marge d'un entretien sur son action en faveur de l'Europe sociale que nous publierons vendredi, nous avons interrogé l'ex-présidente du CD&V sur la crise des réfugiés.

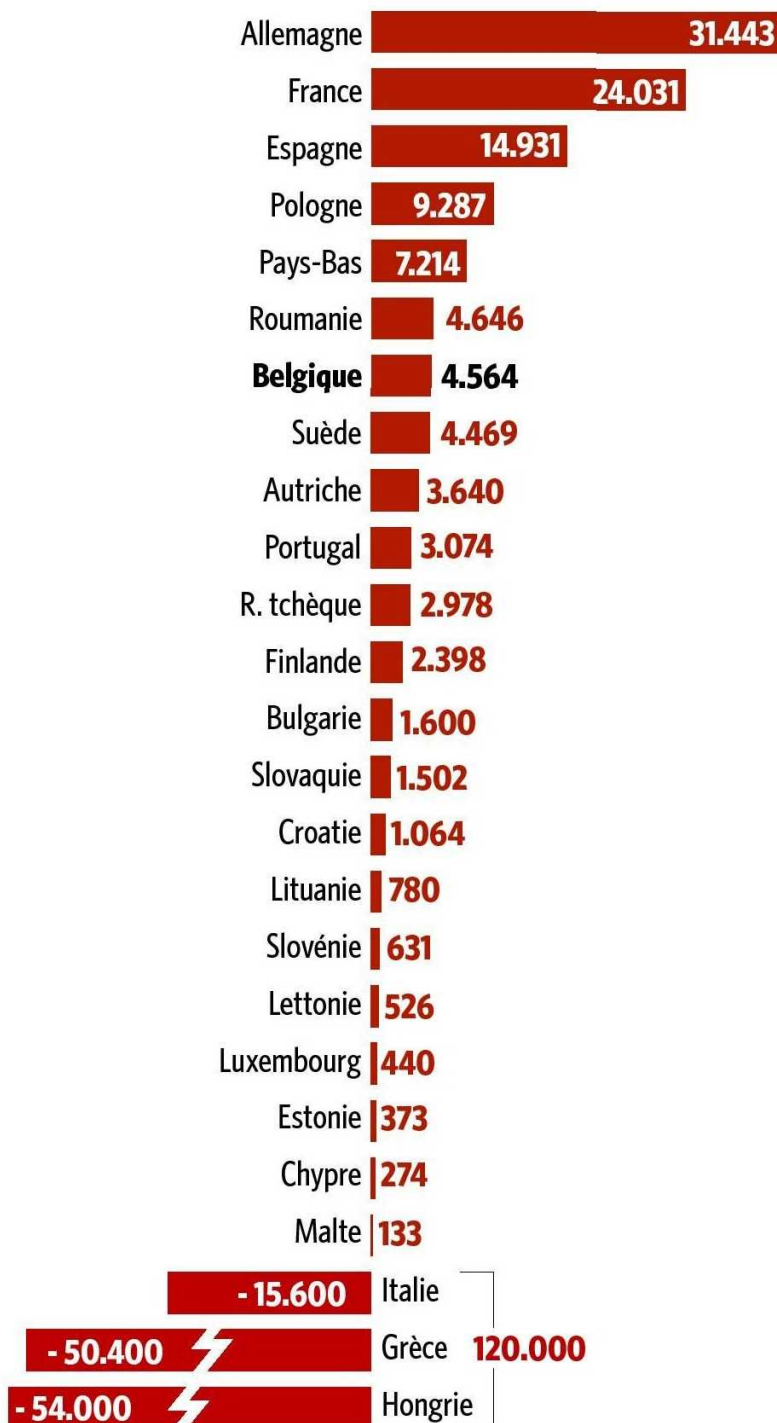
**Votre sentiment face à cette crise ?**

*Je suis fière d'être membre de cette Commission qui a décidé ce qu'elle propose aujourd'hui. On ne peut laisser l'Italie, la Grèce ni la Hongrie seules face à cette crise. Et on ne peut non plus laisser dans le besoin les gens qui cherchent une protection. Nous sommes une Europe de valeurs, une Europe sociale, avec un cœur, et c'est le moment de montrer quelle Europe on veut. On ne peut pas être juste « un peu » en faveur de cette Europe.*

**Beaucoup d'idées discutables circulent chez nous, relayées en particulier par la N-VA, comme un statut social à part pour les réfugiés, ou de repousser les bateaux de migrants vers la Turquie...**

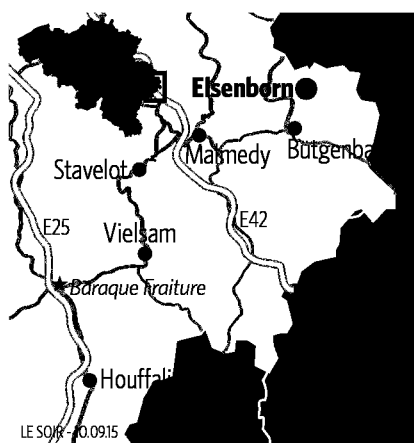
*Je peux vous dire les idées que moi je supporte. Notamment que les réfugiés bénéficient au plus vite du même statut que nous-mêmes. Quant à ceux qui disent qu'ils devraient bénéficier d'un autre statut que les Belges... Mais pourquoi ? Ce serait les discriminer à nouveau, à peine arrivés ! Il faut naturellement les intégrer à notre société. ?*

J.K.

**Clé de répartition des 120.000 réfugiés****La proposition de Juncker**LE SOIR - 08.09.15  
Source : De Volkskrant

NB : Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark sont légalement dispensés de participer à l'effort commun.

# Elsenborn Deux habitants, un réfugié



## REPORTAGE

Dans les couloirs du centre Fédasil d'Elsenborn, à deux pas de la frontière allemande, quelques demandeurs d'asile patientent devant la porte des bureaux administratifs. A l'extérieur de ces deux ailes de la caserne militaire toujours en activité, d'autres ressortissants irakiens ou syriens arrivés voici quelques jours s'occupent comme ils peuvent. Certains jouent au ballon, d'autres palabrent. Retiré de tout, le camp n'offre pour l'instant que peu d'occupations. Dans le village de 900 habitants, ce n'est guère mieux. Mais les choses devraient évoluer assez rapidement pour les 231 réfugiés actuels et les 250 autres qui vont les rejoindre le 1<sup>er</sup> octobre.

« Les choses se sont faites dans la précipitation, explique Hervé Rigot, directeur du centre. Le Conseil des ministres a décidé un vendredi d'ouvrir un centre ici. J'ai rapidement rencontré les autorités communales, l'état-major de l'armée et la Sûreté de l'Etat. Nous avons reçu les clés mercredi dernier et le lendemain soir, les premiers réfugiés arrivaient. Auparavant, vu le niveau de sécurité anti-terroriste dans lequel se trouve le pays, nous avions été contraints d'isoler le centre de la base militaire : installer 800 m de barrières, des

barbelés et occulter des fenêtres. Une vraie course contre la montre. Surtout que, au départ, nous n'avions que des lits et des armoires. Pas de matériel de restauration, de couvertures et de kits sanitaires. »

Entre-temps, les choses ont évolué. Ce mercredi midi, un service de catering est installé dans un couloir. « Au menu, nous avons des plateaux-repas avec du vol-au-vent, des pommes de terre, un bouillon de poulet, du pain et une poire », détaille un cuistot. Ce jeudi, un nouveau coup d'accélérateur sera donné. « Un réfectoire mobile de 250 m<sup>2</sup> et une cuisine vont être installés », se réjouit le directeur. Qui avance bien d'autres motifs de réjouissance.

### « Ce ne sont pas des terroristes »

« Dès le début, j'ai eu un soutien inconditionnel du bourgmestre Emil Dannemark, sourit Hervé Rigot. Je n'ai jamais connu ça. Que dire alors des bénévoles locaux qui se sont spontanément présentés en nombre. Certains peignent un local qui deviendra une salle de jeux pour les enfants. Dans les prochains jours, certains vont venir installer une balançoire. Le club de foot local met ses infrastructures à disposition pour occuper les hommes. Le club d'Eupen qui évolue en D2 va dépêcher plusieurs fois par semaine des entraîneurs dans le camp. Sans oublier les gens qui ont donné des vêtements et ceux qui les trient et gèrent la vestiboutique ici tous les jours. »

Parmi ces bénévoles, Myriam, professeuse de langues qui donnent de son temps aux autres depuis dix ans. « Ces gens ne sont pas agressifs, dit-elle. Ce ne sont pas des terroristes. Ils ont besoin d'être occupés car ils ne connaissent rien de notre village où il n'y a pas beaucoup d'activités. Je vais mettre sur pied une école de devoirs pour les enfants afin qu'ils apprennent notre langue au plus vite et

qu'ils s'occupent l'esprit pour ne pas s'enfermer et souffrir. Je vais aussi informer la population car, dans les quartiers calmes, des gens ont peur et sont racistes. »

C'est notamment le cas de la maman de Persida, une adolescente de 16 ans d'origine roumaine, croisée dans le centre du village. « Moi, je me réjouis de l'arrivée de ces gens qui vont me permettre de découvrir des nouvelles cultures et de me faire de nouveaux amis. Par contre, ma maman a peur. Notamment des vols. Nous en discutons souvent ensemble. »

Une inquiétude qu'est loin de partager ce pensionné pressé de faire démarrer sa voiture pour aller assister à une réunion de coordination des bénévoles. « En octobre 1944, alors que j'étais enfant, la maison familiale a été détruite. Durant deux jours, on m'a caché dans la paille. J'ai pu revenir dans le village en mai. Apied. Il est tout à fait normal que je rende ce que j'ai reçu à l'époque. Surtout aux enfants qui n'ont plus rien. »

En attendant des jours meilleurs, les nouveaux habitants d'Elsenborn cherchent leurs marques dans le petit village germanophone. Certains visitent les lieux à vélo, parfois sans se rendre compte de la dangerosité du trafic local. D'autres, comme Abdelmajid et Nachuar, parcourent à pied les quelques kilomètres qui séparent la caserne du village. « Nous avons quitté l'Irak il y a 25 jours et nous sommes arrivés ici lundi, explique le premier, âgé de 21 ans. Nous avons passé un jour en bateau. Nous avons pris le train et le bus, mais nous avons surtout beaucoup marché, en passant notamment par la Turquie. Avant de partir, j'ai parlé de mon projet à mes parents mais ils ne savaient pas quoi en penser. Quand je suis arrivé au centre où je suis très bien, je les ai appelés. Ils sont heureux pour moi. J'espère qu'ils reprendront me rejoindre et que je pourrai reprendre ma scolarité. Je rêve de devenir tailleur. Ici, en Belgique. » ■

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

**INITIATIVES****Michel demande  
à Juncker de clarifier**

Le Premier ministre Charles Michel a salué mercredi la volonté affichée par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, de renforcer le rôle de l'Europe dans la crise des migrants. Il attend toutefois des clarifications sur certains éléments, en particulier le plan de répartition.

*« Le Premier ministre salue l'engagement ferme de Jean-Claude Juncker pour plus et mieux d'Europe dans ce dossier. Charles Michel a déjà dénoncé la conception d'une solidarité à deux vitesses de certains pays qui acceptent les aides des fonds structurels mais pas la solidarité quand il s'agit de réfugiés »,* a indiqué son porte-parole.

Le Premier ministre belge salue également l'idée d'une liste des pays sûrs, qui permettrait d'accélérer le traitement des demandes de ressortissants de certains pays, à l'instar de ce que fait déjà la Belgique.

Quelques éléments suscitent en revanche des questions, selon M. Michel. Il faut « clarifier » le plan de répartition, estime le chef du gouvernement qui demande « avec insistance » qu'il soit tenu compte des efforts déjà fournis par la Belgique dans l'accueil des réfugiés.

Le Premier ministre réclame aussi une réflexion sur une forme de sanction financière des pays qui refuseraient le plan de répartition de manière à lui donner le caractère contraignant que veut lui prêter la Commission.